

Séance du 5 octobre 2020

2020/065

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Serge ALMENDRO / Juliette SALANNE / Hélène FRANCES / Michel DUHAMEL / Bernard LHOSSEIN / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Sandrine TREBUCQ / Dominique GAYE / Caroline ECORCHON / Bruno CAZERES / Jean-Christophe MADELAINE / Régine TOSON / Gisèle VINCENT

Absents : JB MARTINEZ (procuration pour Denis FEGNE), Laëtitia CAZABAN (procuration pour Noémie DEUTSCH) / Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES AUPRES DU DEPARTEMENT, DE LA REGION ET DE L'AGGLOMERATION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2020

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que les dates de remise des dossiers de subventions arrivent à échéance et les devis ou montants se sont affinés, il est donc nécessaire de reprendre des délibérations pour obtenir des subventions :

- Tribunes du rugby : Région et Département (l'agglomération a déjà été sollicitée) Ainsi pour des travaux estimés à 100.000€ H.T 39.000€ seront demandés au Département, 21.000 à la Région dans le cadre d'un programme spécifique. L'agglomération a déjà été sollicitée via le Fonds d'Aide aux Communes actuellement plafonné à 20.000€.
- Agrandissement cantine : 250.000€ ont été attribués via la DETR (notification déjà reçue), il est proposé de demander le même montant au Département, ainsi qu'une participation auprès de la Région pour la partie achat de matériel pour la cuisine ainsi qu'une somme équivalente auprès de l'agglomération.

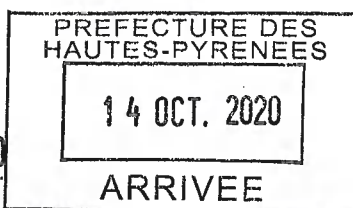
Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à solliciter :

- Une subvention de 39.000€ auprès du Département au titre du programme DCU 2020 pour les tribunes du stade de rugby.
- Une subvention de 20.000€ auprès de la Région pour les tribunes du stade de rugby
- Une subvention de 250.000€ auprès du Département au titre du programme DT 2020 pour l'agrandissement de la cantine et le passage à une cuisine réalisé sur place en régie.
- Une subvention de 15 % de l'achat du matériel de cuisine nécessaire pour la réalisation en régie auprès de la Région.
- Une subvention de 15 % de l'achat du matériel de cuisine (montant identique à celui de la Région auprès de l'agglomération TLP

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14 OCT. 2020
de la publication le 4 OCT. 2020
IBOS, Le 14 OCT. 2020
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE

DF